

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie

Longueuil, le 13 février 2017

Objet : Demande d'accès n° 2006 08809- Lettre réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 13 janvier dernier, concernant le Kanawaki Golf Club. Les documents visés par votre demande sont accessibles et joints à la présente. Il s'agit de :

- 1. Avis de non-conformité du 2 novembre 2012 (2 pages);
- Courriel du 9 avril 2013 (2 pages);
- 3. Grille de vérification 13 août 2013 (1 page):
- 4. Lettre du 12 août 2013 (1 page);
- 5. Plan de réduction des pesticides 1er décembre 2014 (17 pages);
- 6. Plan de réduction des pesticides 7 septembre 2011 (21 pages)

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (A-2.1)., nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette RLRQ, chapitre décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

...2

Édifice Montval 201, place Charles-Le Moyne, 2e étage Longueuil (Québec) J4K 2T5 Téléphone: (450) 928-7607, poste 274 Télécopieur : (450) 928-7625

Courriel : fabrice tremblay@mddelcc.gouv.qc.ca Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec le soussigné, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel fabrice.tremblay@mddelcc.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ

Fabrice Tremblay, répondant régional de l'accès aux documents

p. j. (9)



Longueuil, le 21 novembre 2012

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Kanawaki golf club C.P. 220 Kahnawake (Québec) J0L 1B0

N/Réf.:

7820-16-01-0145200 1

400979545

Objet : Plans de réduction de pesticides sur les terrains de golf; plan 2012

Mesdames, Messieurs,

Lors de la vérification réalisée le 30 octobre 2012 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

• À titre de propriétaire ou d'exploitant d'un terrain de golf qui applique ou y fait appliquer un pesticide, ne pas avoir transmis au ministre un plan de réduction des pesticides avant le 3 avril 2012.

Code de gestion des pesticides, article 73 al. 1

Nous vous demandons de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour respecter la loi.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec M. Stéphane De Garie au numéro de téléphone 450 928-7607, poste 291 ou par courriel à l'adresse suivante : stephane.degarie@mddefp.gouv.qc.ca.

Ce papier contient des fibres recyclées après consommation.

Prenez note que, malgré le fait de vous conformer au présent avis, le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou tout recours civil ou pénal à sa disposition pour faire respecter la loi et sanctionner le ou les manquements constatés.

PB/SDG/nd

Patrice Bourque, chef d'équipe par intérim

Secteur hydrique

Étudié par :	
Recommandé par:	

De Garie, Stéphane

De: De Garie, Stéphane

Envoyé: 9 avril 2013 13:59

À:

'steve.pert@kanawakigolf.com'

Cc:

Bourque, Patrice

Objet:

Pesticide reduction plan

Greetings,

Following our today's conversation, you will find enclosed the letter we have sent to Kanawaki golf club last november.

According to which, we would appreciate to receive the pesticide reduction plan wich is, related to the Pesticides Management Code article 73, past due since april 3, 2012.

For your convenience this article of the by-law, related to the Pesticide Act, is copied below.

73. An owner or operator of a golf course who applies pesticides or has pesticides applied on the golf course must, every 3 years beginning on 3 April 2006, send a pesticide reduction plan to the Minister.

The plan must contain the following information:

- (1) identification:
- (a) the name and address of the owner or operator of the golf course;
- (b) the name and address of the golf course;
- (c) the name and address of the person or permit holder who is responsible for pesticide applications;
- (d) the name of the person responsible for maintaining the green areas of the golf course; and
- (e) the total area of the golf course including only the greens, tee off areas, alleyways, sand traps and roughs, in hectares;
- (2) pesticides:
- (a) the total quantity of pesticides applied annually in the 3 years preceding the sending of the plan to the Minister for the following classes of pesticides, with an indication of the area treated for each class:
- fungicides;
- insecticides;
- herbicides;
- rodenticides; and
- other pesticides; and
- (b) the name of each pesticide used for each category and its registration number;
- (3) pesticide reduction objectives for the next 3 years, expressed in percentage or in quantity, for each of the following classes of pesticides:

- (a) fungicides;
- (b) insecticides;
- (c) herbicides;
- (d) rodenticides; and
- (e) other pesticides;
- (4) methods used to observe, monitor and detect harmful organisms and the data collected, the preventive measures, the cultivation methods and the control methods used to attain the pesticide reduction objectives;
- (5) measures taken to prevent pesticides from migrating outside the premises; and
- (6) an evaluation of the results attained in regard to the reduction plan for the 3 previous years, their justifications and the corrective adjustments to be made, if any.

The plan must be signed by an agronomist who is a member of the Ordre des agronomes du Québec.

O.C. 331-2003, s. 73.

Expecting your collaboration to provide the expected pesticide reduction plan, should you require any additionnal information, please do not hesitate to contact me.

Best regards

Stéphane De Garie
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie
201, Place-Charles-Lemoyne, 2 ième étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone 450 928-7607, poste 291
Télécopie 450 928-7625
www.mddefp.gouv.qc.ca
stephane.degarie@mddefp.gouv.qc.ca

Grille de vérification Plan de réduction des pesticides - Article 73 du Code de gestion des pesticides

(Transmettre une copie du plan et de la grille à M^{me} Cécile Laverdière du Bureau des pesticides)

ANAWAKI GOLF Club.

Éléments du plan		ence	Remarques ou actions
		Non	
Plan signé par un membre de l'OAQ et son numéro de permis d'exercice			
l, Identité			
Nom du propriétaire ou de l'exploitant et son adresse			
Nom du terrain de golf et son adresse			
Nom de la personne responsable de l'application des pesticides et son adresse			
Nom du responsable de l'entretien du terrain de golf	V		
Superficie totale du terrain de golf (ha)			
2. Quantités totales : 2009, 2010 et 2011			
Les noms et numéros d'homologation des pesticides atilisés annuellement pour chacune des catégories	V		
3. Objectifs de réduction (2012-2015) en % ou quantité			
Objectifs de réduction d'utilisation de pesticides pour les rois prochaines années pour chacune des catégories			
1. Identification de moyens pour atteindre les objectifs de	e réduct	ion	
Au moins un moyen est identifié ¹			
5. Identification de mesures prises pour réduire la migra	tion des	pesticides à	l'extérieur du site
Au moins une mesure est prévue ²			
 Bilan des résultats atteints en regard du plan de réduc les correctifs à y apporter, le cas échéant 	ction éta	bli pour les	trois années antérieures, leurs justifications e
Bilan des résultats atteints, justifications et correctifs			
Conclusion			
Globalement, ce plan de réduction des pesticides est :			
CONFORMA	7		
Vérifié par : Stephane De Saine			13 Aoi 2013.

¹ Moyens pour atteindre les objectifs de réduction :

Méthodes de dépistage et de suivi des organismes nuisibles, données recueillies

- Pratiques culturales (ex. : tonte plus haute, terreautage, aération, fertilisation organique, etc.)
- Mesures préventives
- Moyens de lutte
- ² Mesures prises pour réduire la migration des pesticides à l'extérieur du site :
 - Restauration des rives
 - Zones tampons par rapport aux plans et aux cours d'eau
 - Système de drainage vers un étang de rétention
 - Programme de suivi des pesticides dans l'eau souterraine ou de surface
 - Utilisation d'équipements anti-dérive
 - Implantation de zones naturalisées

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie

12 août 2013

Kanawaki Golf Club C.P. 220 Kahnawake (Québec) JOL 1B0

Nº Lieu d'intervention : X2078587

Nº Gestion documentaire: 7820-16-01-0145200 1

Objet : Plan de réduction des pesticides sur les terrains de golf

Mesdames, Messieurs,

Nous vous confirmons que nous avons bien reçu le 12 août 2013 votre plan de réduction des pesticides. Veuillez cependant noter que la présente ne constitue pas une attestation de la conformité de ce plan.

Nous tenons à vous remercier de votre collaboration et nous vous encourageons à mettre en œuvre votre plan de réduction des pesticides tout en vous rappelant que le dépôt du prochain plan est prévu pour le 3 avril 2015.

Pour de plus amples renseignements concernant la présente, vous pouvez communiquer avec Stéphane De Garie au 450 928-7607, poste 291 ou par courriel à l'adresse suivante : stephane.degarie@mddep.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

SDG/sdg

Stéphane De Garie

c. c. Christian Prud'homme Services-Conseils inc.

Téléphone : 450 928-7607 Télécopieur : 450 928-7625

Internet : http://www.mddep.gouv.gc.ca
Courriel : stephane.degarie@mddep.gouv.gc.ca